

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Convocation du :
19.09.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. PETIGNY Adjoints, M. TAUBATY, Mme GRESSER, M. FANTOLI, Mmes CALONNE, LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRIOT GAIDIOZ pouvoir à Mme DEPIERRE
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER
M. MARTI pouvoir à M. MOLIN

ABSENT : M. LECOQ

SECRETARE DE SEANCE : M. CHUARD Valentin

***Approbation du rapport 2023
de la CLECT***

VU le CGI, et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le CGCT et notamment l'article L 5211-5,

VU le rapport de la CLECT du 04 juillet 2023 portant évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2023,

ENTENDU l'exposé de Mme la Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ **ARRETE** l'évaluation des transferts de charges à la date du 1^{er} janvier 2023 telle que retenue par la CLECT le 04 juillet 2023 portant évaluation des transferts de charges au 1^{er} janvier 2023.

2/ **CHARGE** la Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 26 septembre 2023

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE

Valentin CHUARD





ARBOIS • POLIGNY • SALINS
Coeur du Jura

Commission locale d'évaluation des transferts

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS 2023

SOMMAIRE

1- CUISINE SCOLAIRE	DE SALINS LES BAINS	2
2- SECTEUR JEUNES ARBOIS.....		6
SYNTHESE DES TRANSFERTS 2023		Erreur ! Signet non défini.

1- CUISINE SCOLAIRE DE SALINS LES BAINS

◆ Références statutaires

Suite à la délibération n°525 bis_001 du 13 septembre 2022.

Arrêté n°39-2022-07-25-002 portant modification des statuts de la CCAPS Cœur du Jura

- Article 5 : Compétences légales optionnelles de la Communauté

- Article 5.1. Action sociale, enfance et jeunesse

Article 5.1.2. Construction, entretien et exploitation de toute structure de restauration collective intéressant plusieurs communes en faveur des publics suivants : scolaire, personnes âgées, employés municipaux ou communautaires. Sont d'intérêt communautaire : le restaurant communautaire à ARBOIS et le restaurant scolaire de SALINS LES BAINS.

◆ Contexte

La commune de Salins les Bains gère le restaurant scolaire sur le site de l'Ecole OLIVET, avenue Charles de Gaulle.

Le service et la salle de restauration ont été transférés avec l'Accueil de Loisirs, mais pas la partie « cuisine ».

Environ 18 000 repas sont préparés chaque année. Service du lundi au vendredi, mercredi compris, tous servis sur place. Pas de fabrication pendant les vacances scolaires (repas pris à l'ALSH dans le cadre du service Extrascolaire).

Le bâtiment Olivet (1815 m²) héberge les salles de classe, une salle de restauration (410 m²) déjà transférée et une cuisine (90 m²).

◆ Fonctionnement

Méthode 1		2021	2022	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		38 845	81 216	66 419	62 160
<i>Recettes tarifaires</i>		38 845	81 216	66 419	62 160
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		74 661	89 587	107 720	95 167
<i>Charges de fonctionnement hors électricité</i>		8 785	9 613	9 499	9 299
<i>Electricité au prorata de la surface</i>		275	180	377	277
<i>Alimentation</i>		22 923	36 367	43 822	34 371
<i>Charges de personnel</i>		42 678	43 427	54 022	46 709
<i>Charges indirectes</i>		-	-	-	4 511
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT M 1		-35 816	-8 371	-41 301	-33 007

✓ Commentaires

La méthode 1 se base sur la surface des bâtiments pour le calcul des montants des factures d'eau, électricité et gaz

Concernant les recettes, novembre et décembre 2020 ont été encaissés en 2021. Les moyennes demeurent stables.

Concernant les dépenses :

- Charges de fonctionnement : Les montants d'eau, électricité et gaz ont été calculés au prorata de la surface.
- Alimentation : En 2020, confinements liés au COVID, en 2022 forte inflation et crise énergétique
- Charges de personnel :
 - o un agent temps plein (cuisinier)
 - o une aide cuisine à 8,31 heures/sem annualisé (ou 12h/sem sur 36 semaines scolaires).
 - o un aide cuisine a été embauché en septembre 2022 à hauteur de 12 h/sem (3 h par jour, 4 jours par semaine), au vu du surcroît de travail, notamment lié aux approvisionnements contraints et différents en denrées (plus de frais, etc...)
- Charges indirectes : Les charges indirectes sont calculées selon le rapport de CLECT validé en 2022, à partir de la moyenne des données 2020/2021/2022.

Au cours de la CLECT du 27/06/2023, il a été ~~supplémentaire~~ décidé de valoriser la charge d'électricité autrement qu'en proportion de la surface.

✓ Proposition

- Charges EAU et Gaz demeurent calculées en proportion de la surface.
- Electricité calculée en comparaison du coût électricité d'ARBOIS par repas préparé. Ceci s'explique en considérant que la principale consommation électrique provient de la fabrication des repas.

Comparatif Restaurant ARBOIS	2020	2021	2022	Total
Electricité	11 487 €	10 563 €	7 147 €	29 196 €
Nombre de repas préparés	50 636	66 830	73 560	191 026
Coût électricité par repas ARBOIS	0,23 €	0,16 €	0,10 €	

Ce calcul conduit à une moyenne de 0,15€ de coût électricité pour la préparation d'un repas.

Appliqué au restaurant de SALINS, en prenant le nombre moyen de repas servis sur la période 2020/2022, on obtient :

Restaurant de SALINS	
Nombre de repas servis	17 572
Coût électricité par repas	0,153 €
Evaluation coût électricité SALINS	
Proportion électricité totale	48%

L'évaluation des charges d'électricité est égale à 2 686€, ce qui représente près de 50% du coût total en électricité du bâtiment.

L'évaluation du reste à charge devient :

Méthode 2				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 845	81 216	66 419	62 160
<i>Recettes tarifaires</i>	38 845	81 216	66 419	62 160
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	76 340	92 206	110 648	97 575
<i>Charges de fonctionnement hors électricité</i>	8 785	9 613	9 499	9 299
<i>Electricité 0,153€ par repas</i>	1 954	2 798	3 305	2 686
<i>Alimentation</i>	22 923	36 367	43 822	34 371
<i>Charges de personnel</i>	42 678	43 427	54 022	46 709
<i>Charges indirectes</i>	-	-	-	4 511
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT M2	-37 495	-10 990	-44 229	-35 415

✓ Remarque

Un compteur électrique réservé à la cuisine est en attente d'installation (travaux commandés par la commune de SALINS).

Ce dernier permettra d'obtenir les coûts réels.

Il est proposé d'envisager une clause de revoyure de la CLECT, dans le cas où ce coût réel varierait de plus de 20%, hors augmentation des coûts de l'énergie, par rapport à l'évaluation précédente.

Propositions de la CLECT du 04/07/2023

◆ Synthèse des évaluations des charges de fonctionnement

Méthode 1	2020	2021	2022	Moyenne
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 845	81 216	66 419	62 160
<i>Recettes tarifaires</i>	38 845	81 216	66 419	62 160
<i>Dotations</i>				
<i>Autres recettes</i>				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 661	89 587	107 720	95 167
<i>Charges de fonctionnement hors électricité</i>	8 785	9 613	9 499	9 299
<i>Electricité au prorata de la surface</i>	275	180	377	277
<i>Alimentation</i>	22 923	36 367	43 822	34 371
<i>Charges de personnel</i>	42 678	43 427	54 022	46 709
<i>Charges indirectes</i>	-	-	-	4 511
<i>Autres charges</i>				
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT M 1	-35 816	-8 371	-41 301	-33 007
Méthode 2	2020	2021	2022	MOYENNE
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT M 2	-37 495	-10 990	-44 229	-35 415

◆ Résultat du vote en CLECT du 04/07/2023

Proposition d'évaluation des charges indirectes acceptée à l'unanimité des présents.

Méthode 2	2020	2021	2022	Moyenne
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT M 2	-37 495	-10 990	-44 229	-35 415

2- SECTEUR JEUNES ARBOIS

◆ Références statutaires

La compétence Enfance Jeunesse définie lors de la création de la communauté de communes du Val de Cuisance (CCVC) en 2001, concernait la tranche 0 à 17 ans.
Ainsi, le secteur Jeunes d'ARBOIS (SJ), s'adressant aux jeunes de 11 à 17 ans, a été transféré à cette date.
En 2019 la CCAPS n'a pas souhaité conserver cette compétence. Le transfert descendant vers les communes aurait du être opéré à cette date, mais n'a pas été réalisé.
Il incombe à la CLECT d'évaluer le montant de ce transfert descendant.

◆ Contexte

Les locaux permettant d'assurer le service ont été mis à disposition de la communauté de communes ; ils sont situés dans le bâtiment qui hébergeait la MJC, au 13 Grande Rue.
La CCAPS a conservé le privilège d'occuper les locaux afin d'assurer au mieux le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, jusqu'en septembre 2020, date à laquelle l'ALSH a été déplacé à l'école ARAGON..

◆ Fonctionnement

● 1- Méthode de droit commun

Le service n'est plus assuré depuis 2014, mais la méthode d'évaluation de droit commun prévoit la prise en compte des trois dernières années comptables.

L'essentiel de l'activité comptable concerne les dépenses d'eau, d'électricité, de gaz et les frais de maintenance.

Nous disposons des données 3 dernières années d'occupation : 2018, 2019 et 2020.

La convention de remboursement de frais était basée sur la surface occupée, soit 20% de la surface totale.

DROIT COMMUN	2018	2019	2020	Moyenne
Secteur Jeunes ARBOIS				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0€	0€	0€	0€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	830€	1 620€	1 500€	1 317€
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT	-830€	-1 620€	-1 500€	-1 317€

La facture de 2017 a été établie le 30 novembre 2018 et prenait en compte les factures de début 2018. Ces montants ont été retranchés par la suite.

A l'opposé, la facture 2020 est un acompte et le solde n'a jamais été sollicité. De plus l'occupation s'est terminée en septembre 2020.

Il est proposé de corriger les données précédentes en reprenant les factures initiales des exercices 2018 et 2019.

Pour l'année 2020 il est proposé de multiplier par 12/8^{ème} pour avoir une année complète.

DROIT COMMUN corrigé	2018	2019	2020	Moyenne
Secteur Jeunes ARBOIS				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0€	0€	0€	0€
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 502 €	2 798 €	2 250 €	2 183 €
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT	-1 502 €	-2 798 €	-2 250 €	-2 183 €

2- Méthode retenant les trois dernières années de fonctionnement du service

Fin 2010, la CC Arbois Vignes et Villages (CCAVV) dresse le constat de la baisse régulière de fréquentation du secteur jeune (SJ). Ce constat est abondé par les services départementaux (DDCSPP ex DDJS et CAF) qui confirment l'inefficacité des structures du même type dans le département.

L'affectation partielle (14h/semaine) de l'éducateur sportif aux fonctions d'animateur au SJ ne donne pas satisfaction dans ce domaine. Ses compétences pourraient être mieux valorisées, dans le cadre d'une mutualisation.

Après rencontre avec les services concernés (CAF, DDCSPP et MJC), une convention de partenariat avec la MJC est validée par le conseil communautaire du 10 mars 2011, avec effet rétroactif au 01 janvier 2011. Cette délégation prendra fin en septembre 2013, après qu'il ait été démontré l'absence de régularité administrative du prestataire.

Nous ne disposons pas des déclarations CAF qui auraient du être dressées par la MJC, mais uniquement des données de la comptabilité.

	2011	2012	2013	Moyenne
Secteur Jeunes ARBOIS				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 775	-4 361	37 411	17 275
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 399	29 174	28 569	34 381
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT	-26 624	-33 535	8 842	-17 106

La moyenne des trois années de délégation fait apparaître un coût net de 17 106€.

Les montants de l'année 2012 (recette négative) s'expliquent par le prélèvement du trop-perçu de la subvention CAF de 2011, car le prestataire ne répondait pas aux conditions d'ouverture du service avant septembre 2011.

Ces manquements ont été reproduits en 2012 et 2013, conduisant la CCAVV à émettre un titre de recettes de 11 890€ auprès de la MJC (délibération du 12/09/2013).

Ainsi le bilan corrigé des trois années de fonctionnement s'élève à 13 142€.

Coût rectifié	2011	2012	2013	Rappel	Moyenne
Secteur Jeunes ARBOIS					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 775	-4 361	37 411	11 890	21 238
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	45 399	29 174	28 569	-	34 381
SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT	-26 624	-33 535	8 842	11 890	-13 142

3- Méthode retenant le montant initial prélevé

Le 03 décembre 2001, la CCVC a arrêté la somme de 13 973€ de retenue des Attributions de Compensation pour la commune d'ARBOIS, concernant la prise de compétence du secteur jeunes.

Il est envisageable d'évaluer la charge de transfert descendant de ce montant.

◆ Autres ajustements

● Charges indirectes

Elles n'avaient pas été évaluées lors du transfert initial.

● Réévaluation des montants

Il est envisageable de corriger ces montants de l'inflation depuis les périodes concernées. Mais l'indice des prix qui était de 123 en 2011 est passé à 112 en 2022.

◆ Investissement

Les charges d'investissement n'avaient pas été évaluées dans les charges initiales.

Propositions de la CLECT du 04/07/2023

◆ Synthèse des évaluations des charges de fonctionnement

Evaluation des charges du Secteur jeunes Méthode de droit commun	FONCTIONNEMENT
ARBOIS	2 183€

Evaluation des charges du Secteur jeunes Méthode des 3 dernières années de fonctionnement	FONCTIONNEMENT
ARBOIS	13 142 €

Evaluation des charges du Secteur jeunes aligné sur le montant initial	FONCTIONNEMENT
ARBOIS	13 973 €

◆ Résultat du vote en CLECT du 04/07/2023

TABLEAU RETENU

Proposition d'évaluation des charges du Secteur Jeunes acceptée à l'unanimité des présents.
